



*Agir pour que les impacts de nos activités et de notre développement
sur l'environnement de la Rance
soient pris en compte, gérés et maîtrisés.*

Editorial

Notre action centrale est la « réflexion collective » que nous avons lancée en octobre dernier portant sur l'avenir de la Rance. Il s'agit d'une large opération de consultation et de concertation que nous avons intitulée :

« **Quel(s) Paysage(s) veut-on pour la Rance ?** » .

Nous n'avons pas pu, suite à un certain nombre d'indisponibilités, vous en présenter le résultat fin mai, comme nous vous l'avions annoncé dans notre numéro de mars. Mais, un important travail a été réalisé et nous pouvons d'ores et déjà vous féliciter de l'approche qui a été prise et de la façon dont s'est déroulée cette opération jusqu'à ce jour.

Le travail de groupes va se terminer dans les semaines qui viennent et vous pourrez en lire dans ce numéro le point d'avancement.

La synthèse globale vous sera présentée mi-septembre. Retenez la date du 11 septembre. Des informations complémentaires vous seront communiquées dès que possible.

Parallèlement à cette action, nous avons été sollicités par **beaucoup d'autres sujets**.

Sans être exhaustifs, citons : les marées vertes précoces cette année en Rance, la pollution des eaux, les inventaires de zones humides, l'état de la plage de la Ville Ger, la remontée du niveau des marées en Rance, la mise en place de pièges pour protéger la ponte des seiches, une demande de concession d'élevage de moules à plat en Rance, et, hasard de l'actualité, après notre modeste action pour la protection des civelles à l'écluse du Châtelier, l'adoption par l'Europe d'un plan de sauvegarde des anguilles.

Citons encore :

- Le 10 mars -Participation à l'Assemblée Générale de Cohérence à Jugon les Lacs
- Le 7 avril -Participation à la journée citoyenne organisée par l'association LassoVaJeunes à Dinan.
Projection d'un film documentaire sur : « Fribourg, ville écologique ».
- Le 12 avril -Rencontre d'un enquêteur de la Fondation de France, dans le cadre de leur programme :
« Ensemble pour gérer le territoire - Encourager la gestion concertée des espaces sensibles »
en vue d'obtenir leur soutien pour notre action : Quel(s) Paysage(s) veut-on pour la Rance ».
- Le 28 avril -Participation à l'Assemblée Générale d'Eau & Rivières de Bretagne (ERB) à St Jacques de la Lande
- Le 9 mai -Rencontre de C.O.E.U.R pour évoquer notamment l'état de la plage de la Ville Ger
- Le 14 mai -Participation à une réunion de travail à la Vicomté sur le projet : « expérimentation gestion des sédiments Lyvet » lancé par C.O.E.U.R .
- Le 14 juin -Participation à une réunion d'information sur la mise en œuvre de la DCE (directives cadre sur l'eau) organisée par Eau et Rivières de Bretagne à Dinan
- Le 20 juin -Rencontre du Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique du GAEC du MONT JOLY

Nous ne pouvons pas dans ce numéro, couvrir tous ces sujets. Il nous a fallu faire une sélection !

Germaine Guillou

RANCE - ENVIRONNEMENT
Association loi 1901

Siège social : Mairie
22690 Pleudihen sur Rance

Présidente : Germaine Guillou
6 rue des Terre-Neuvas Mordreuc
22 690 Pleudihen sur Rance
germaineguillou@wanadoo.fr

Trésorière : Marie Briand
La Ville Abel
22 690 Pleudihen sur Rance

Assemblée Générale de COHERENCE le 10 Mars 2007 à Jugon-les-lacs.

Le Président Jean-Yves GRIOT entouré des membres du Bureau et de son porte parole Jean-Claude PIERRE a animé l'ensemble des travaux de la journée. Plusieurs personnalités, dont le Président du Conseil Général des Côtes d'Armor, étaient présentes.

La matinée a été consacrée aux formalités statutaires.

La lecture du rapport d'activité permet de retenir les éléments suivants :

- Satisfaction générale sur le fonctionnement des 5 commissions : commission identifiant Cohérence, commission restauration collective, commission Politique Agricole, commission Environnement-Santé, comité de rédaction de la revue Cohérence
- Mais il pourrait être envisagé de créer deux commissions, l'une sur le thème de l'eau, et l'autre sur la formation et la sensibilisation
- Quelques actions engagées :
 - . pour une Bretagne sans OGM
 - . le soja contre la vie
 - . pour une politique agricole plus juste
 - . défense du littoral
 - . comment éviter les pesticides
 - . soutien des pratiques du développement durable

L'après-midi a été consacrée à l'évolution de la Politique Agricole Commune.

Julian PONDAVEN, coordonnateur, a retracé, brièvement les grandes étapes de la PAC

Le 10 juillet 2002 le Commissaire Européen à l'Agriculture M.FISCHLER présente sa proposition de réforme du soutien public à l'agriculture et au monde rural. Les arguments avancés (équilibre budgétaire, élargissement, aspiration des consommateurs à des produits sains et de qualité, attentes de la société en matière de préservation de l'environnement, compétitivité des agriculteurs sur les marchés mondiaux et préparation des négociations de l'OMC, ...) soulèvent un tollé dans les Etats Membres et Organisations Professionnelles Agricoles. Les négociations sont dans l'impasse.

Enfin en 2003 les Etats Membres se mettent d'accord à Luxembourg sur un compromis.

La principale mesure est le paiement unique par exploitation (et non plus lié à la production) pour promouvoir une agriculture durable plus axée sur le marché. Les agriculteurs bénéficient en principe de ce paiement unique par exploitation basé sur un montant de référence correspondant à la période de référence 2000-2002. Chaque Etat Membre est chargé de mettre en place les modalités de paiement. Dix autres mesures accompagnent ce dispositif : renforcement des normes en matière de sécurité alimentaire, de qualité, de bien être des animaux.....

C'est l'application de ce nouveau dispositif qui a suscité des réactions dans les Côtes d'Armor : jeûne des agriculteurs à Saint-Brieuc.

Cohérence a sollicité les parlementaires de la Région Bretagne sur l'évolution de la PAC . Parmi les réponses obtenues notons que :

- Tous sont d'accord pour une refonte.
- Une majorité se dégage pour une mutualisation et une régionalisation dans son application.
- De plus tous sont favorables à une agriculture biologique.

Jean-Pierre Binand

Assemblée Générale d'Eau & Rivières de Bretagne : Le 28 avril 2007 à St Jacques de la Lande

Dans son allocution d'accueil, le maire de St Jacques de la Lande Daniel DELAVEAU, a souligné l'apport d'ERB (Eau & Rivières de Bretagne) dans les progrès de la politique de l'eau et a condamné les actes de violence commis à l'encontre de l'association en mars.

Pour ERB : « Ces violences ont au contraire permis de mesurer la sympathie dont bénéficie l'association : nous avons reçu de très très nombreux soutiens, d'associations, de syndicats, d'organisations agricoles, de collectivités au premier rang desquelles le conseil régional, de partis politiques de droite comme de gauche, de personnalités diverses, de simples citoyens. Tous ont salué notre action au service du bien commun, et nous ont encouragés à la poursuivre. »

Dans son rapport moral, le Président Camille RIGAUD a fait allusion à la probable condamnation de la France pour l'inefficacité de sa politique de l'eau en Bretagne et les teneurs toujours trop élevées en nitrates de plusieurs rivières.

A la suite de la partie statutaire de l'assemblée, deux interventions ont eu lieu .

Pierre AUROUSSEAU, Président du Conseil Scientifique Régional de l'environnement a dressé un état précis de la pollution des eaux bretonnes par les nitrates. Il a insisté sur la nécessité de baisser la pression polluante pour satisfaire la DCE (directive cadre sur l'eau), et de réviser en profondeur les pratiques agricoles pour obtenir le respect des 50 mg/l de nitrate à l'horizon 2015.

Rémy LE GUEN, producteur laitier à Tressignaux (22), a présenté son exploitation, ses pratiques, et ses résultats économiques. Il a insisté sur les avantages environnementaux de la méthode qu'il utilise: faible consommation d'engrais, réduction par 5 des pesticides, préservation des sols et de la biodiversité, ...

En conclusion de son intervention, Rémy LE GUEN a évoqué les difficultés causées aux producteurs engagés dans l'agriculture durable par les choix d'application de la Politique Agricole Commune faits en France. Des choix qui pénalisent les systèmes de production favorable à l'environnement.

Nicole Bougeard

LES AGRICULTEURS S'ENGAGENT

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs ont été amenés à s'engager fortement dans des actions de préservation de l'environnement.

Les résultats sur la qualité de l'eau commencent à se faire ressentir par un infléchissement des teneurs en nitrates, même si parfois des délais d'attente sont à prendre en considération car le milieu naturel connaît des inerties dont il faut tenir compte.

Les thèmes de travail sont nombreux : nitrates, phytos, paysage et aménagement. De nouvelles thématiques émergent telles que la gestion de la biodiversité en prenant en compte le bocage ou les zones humides. Quelques chiffres à l'échelle du département illustrent cet engagement : environ 80 % des excédents structurels de déjections animales sont aujourd'hui résorbés grâce à la mise en place de stations de traitement ou à la transformation des effluents en engrais organiques qui sont exportés en dehors des ZES (Zone d'excédents structurels) afin d'être substitués aux engrais chimiques.

Les plans de fumure se sont généralisés ainsi que la couverture des sols en hiver, voire les bandes enherbées. En matière de phytos environ 700 pulvérisateurs ont été diagnostiqués bien avant que la Loi ne l'envisage, des techniques alternatives se sont développées (binage, désherbage mixte). Plus de 150 T de produits phytos et d'emballages usagés ont fait l'objet de collectes sélectives.

De nombreux sièges d'exploitation ont par ailleurs fait l'objet d'aménagements paysagers. Comme on peut le constater, les actions des agriculteurs en faveur de l'environnement sont nombreuses et diverses. Certaines peuvent résulter de réglementations, malheureusement trop changeantes, mais d'autres reposent sur des engagements volontaires et souvent en partenariat avec les collectivités à l'instar des BV (Bassins versants) Cet effort mérite d'être reconnu de tous et les dynamiques d'être préservées.

Jean Paul HAMON

Service Aménagement et Environnement Chambre d'Agriculture

Cours d'eau pollué par les nitrates : L'Etat n'a pas fait son travail

Le Syndicat des Eaux du Trégor est confronté à une importante pollution des eaux du Guindy par les nitrates (concentration moyenne de 34 mg/l en 1984 passée à 56 mg/l en 1999). Rappelons que le bassin versant du Guindy fait partie des 9 bassins versants pour lesquels la France est aujourd'hui mise en cause par la Commission européenne du fait d'une teneur trop élevée en nitrates

Condamné lui-même à verser des indemnités aux consommateurs alimentés par cette eau surnitratée, le Syndicat des eaux du Trégor s'est retourné contre l'Etat, estimant que celui-ci n'avait pas correctement assumé sa mission de protection de la qualité des eaux brutes de la rivière du Guindy.

Dans leur jugement prononcé le 3 mai (n° 0303808), les magistrats du Tribunal Administratif de Rennes ont procédé à une analyse précise de la situation environnementale du bassin versant du Guindy et du comportement de l'Etat. Les magistrats relèvent que « 7 des 10 cantons concernés sont classés en zone d'excédent structurel, ..., que le cheptel porcin a augmenté de 28 % de 1988 à 2000, que 54 déclarations et 26 autorisations supplémentaires ont été accordées de 1995 à 1998, ..., que l'ensemble des études d'impact jointes aux dossiers de demande d'autorisation présentaient une insuffisance manifeste, ..., que le Conseil Départemental d'Hygiène n'a très souvent servi qu'à entériner des régularisations ou à approuver des autorisations, sans exercer la réalité de ses attributions ». Les juges en concluent que « la carence de l'Etat ainsi révélée dans l'instruction des dossiers et le contrôle des installations classées agricoles, est en lien direct avec la pollution par les nitrates de la ressource en eau, et constitue donc une faute de nature à engager sa responsabilité ».

De plus, alors que l'Etat devait, au plus tard le 20 décembre 1995, mettre en œuvre les programmes d'action en application de la directive européenne du 12 décembre 1991, « ce n'est que par un décret du 4 mars 1996 qu'ont été définis le cadre général et la méthode d'élaboration de ces programmes, l'arrêté destiné à appliquer ce décret dans les Côtes d'Armor n'ayant été signé que le 22 décembre 1997 ». Le Tribunal en conclut que « l'Etat a commis une faute de nature à engager sa responsabilité en transposant tardivement l'article 5 de la directive susmentionnée.

d'après les Actualités semaine 21 d'ERB

Marées vertes : il faudra diviser par trois la pollution en nitrates

Si la norme de 50 mg/l est la teneur maximale en nitrates sur les rivières utilisées pour produire des eaux potables, (25 mg/l étant la valeur guide), ce niveau de pollution est bien insuffisant pour éviter le cancer des algues vertes qui ronge le littoral breton.

Une étude d'Ifremer avait déjà indiqué, il y a plusieurs années, que pour la baie de Lannion, la pollution devait passer sous la barre des 10 mg/l pour enrayer la marée verte.

A la demande de l'agence de l'Eau, le Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA), a réalisé une étude de modélisation, pour ce qui concerne les baies de St Brieuc et de Concarneau.

Pour la baie de St Brieuc, premier site français d'échouage d'algues vertes avec plus de 10 000 m³ ramassés chaque été, la modélisation montre qu'une limitation des concentrations en nitrate à 15mg/l, réduirait la production d'algues, avec et sans sédiments, de respectivement 24 % et 44 %. Il en est de même en baie de Concarneau, où selon le CEVA la limitation des concentrations à 15 mg/l de tous les exutoires réduirait la production d'algues avec et sans sédiments entre 12 et 29 %.

Ceci signifie qu'en divisant par 3 les concentrations moyennes printanières en nitrates, la production d'algues vertes seraient réduite au mieux de 50%.

La recherche du « bon état écologique des eaux » comme l'arrêt des nuisances causées par les marées vertes aux riverains des baies bretonnes et aux usagers du littoral, impliquent donc une réduction drastique des teneurs en nitrates.

Il y a du pain sur la planche pour tous : agriculteurs, collectivités, particuliers, élus, ... et Etat !

d'après les Actualités semaine 23 d'ERB

Quel(s) Paysage(s) veut-on pour la Rance ?

C'est une opération de consultation et de concertation, par laquelle nous voulons être une force de proposition auprès des gestionnaires du territoire. Elle porte sur « le(s) paysage(s) de la Rance ». Par « paysage », on comprend : le plan d'eau, le littoral et les rives, l'estran, le développement du territoire, le paysage terrestre, l'urbanisme, les activités professionnelles et de loisirs, ...

Son objectif est d'obtenir une vision d'ensemble de l'aménagement souhaité par les riverains de la vallée de la Rance, et d'en faire ressortir des pistes d'actions qui pourront faire suite au Contrat de Baie terminé en 2005.

A ce jour, depuis le lancement de cette réflexion en octobre dernier, 115 personnes réparties en 11 groupes ont, au cours de deux rencontres par groupe, exprimé puis évalué, sous forme d'idées, le(s) paysage(s) futur(s) qu'ils souhaitent pour la Rance, Ces 115 participants ont, à l'issue des deux rencontres auxquelles ils ont participé, reçu individuellement un premier rapport regroupant et hiérarchisant les idées émises dans leur groupe.

A la fin des rencontres, tout ce travail effectué en groupe d'une dizaine de personnes, sera synthétisé dans un rapport global que nous ferons valider à l'ensemble des participants avant de le présenter aux gestionnaires du territoire.

En attendant la fin des travaux, quelques chiffres montrent le travail réalisé à ce jour :

- 115 participants habitant 22 communes
- membres de 24 Associations
- 11 groupes
- 50 à 60 idées par groupe
- 22 réunions
- 11 rapports de groupe

Les idées émises dans les groupes, se répartissent en 5 familles :

- **plan d'eau** : qualité de l'eau, gestion des mouvements d'eau, navigation, ports, mouillages, ...
- **paysage terrestre** : littoral et rives, crêtes, patrimoines, habitat, construction ...
- **envasement** : extraction et traitement des vases et sédiments excédentaires, maîtrise de l'envasement, ...
- **activités professionnelles et de loisirs** : chantiers navals et entretien des bateaux, navigation de plaisance, pêche, conchyliculture, agriculture, tourisme, randonnées, observation de la nature, ...
- **organisation et gouvernance** : coordination des actions, PNR (Parc Naturel Régional), réglementations, aspects financiers, ...

Et, d'ores et déjà, à travers les idées émises, il apparaît que :

- L'envasement et la suppression des marées naturelles sont au cœur des préoccupations.
- La Rance est et doit rester un lieu de vie. Personne ne veut que la Rance soit une « Réserve d'Indiens », une zone de protection de la faune et de la flore, interdisant toute activité ou développement humain, Mais, à contrario, les idées émises montrent clairement que chacun est à la recherche de solutions pour maîtriser les impacts des activités humaines sur la Rance.

Germaine Guillou

Lutte contre une espèce envahissante : La Renouée du Japon (Fallonia Japonica)

Introduite volontairement au XIX ième siècle en Europe comme plante ornementale, fourragère et fixatrice de dunes, la renouée du Japon est une espèce végétale très envahissante. Elle est aussi appelée : « Peste verte ».

Ses grandes capacités de reproduction et d'adaptation lui permettent de coloniser rapidement les sols mis à nu lors de travaux de remblaiements, de curages des cours d'eau, etc... On la rencontre fréquemment au bord des routes, des ruisseaux, des étangs, d'anciennes décharges, ...

De la famille des polygonacées, la renouée du Japon est une plante herbacée atteignant en moyenne 3 mètres de hauteur, caractérisée par ses feuilles larges et cordiformes, ses tiges ligneuses de couleur verte, pigmentées de rouge.

La renouée du Japon possède un important rhizome souterrain de 1 à 2 mètres de profondeur qui porte de nombreux bourgeons dormants capables de produire rapidement une nouvelle plante en cas d'accident de végétation : gel, fauche, ...

Durant l'inventaire des zones humides, nous en avons localisé à plusieurs endroits sur la commune de Pleudihen.

Suite à un inventaire réalisé par C.O.E.U.R dans quelques communes de la région : Dinan, Taden, Pleslin Trigavou, différentes méthodes de lutte contre sa prolifération ont été testées. Il est très difficile de vouloir éradiquer une population de renouées. La maîtriser est d'avantage possible, mais demande des moyens techniques et humains.

La méthode préconisée, suite aux tests effectués, est une combinaison coupe/traitement chimique. Les coupes doivent être répétées très régulièrement pour épuiser la plante, et la méthode doit être appliquée pendant plusieurs années pour donner des résultats satisfaisants. C'est pour cela qu'un suivi est primordial.

L'association RANCE-ENVIRONNEMENT tient à la disposition des personnes intéressées une importante documentation sur ce sujet.

Michel Coquart

Adhère à RANCE-ENVIRONNEMENT

L'environnement, c'est l'affaire de tous !

Cotisation familiale : 15 €

Cotisation individuelle : 10 €

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tél:

Email:

Je souhaite adhérer à RANCE-ENVIRONNEMENT

Je renouvelle mon adhésion pour 2007